



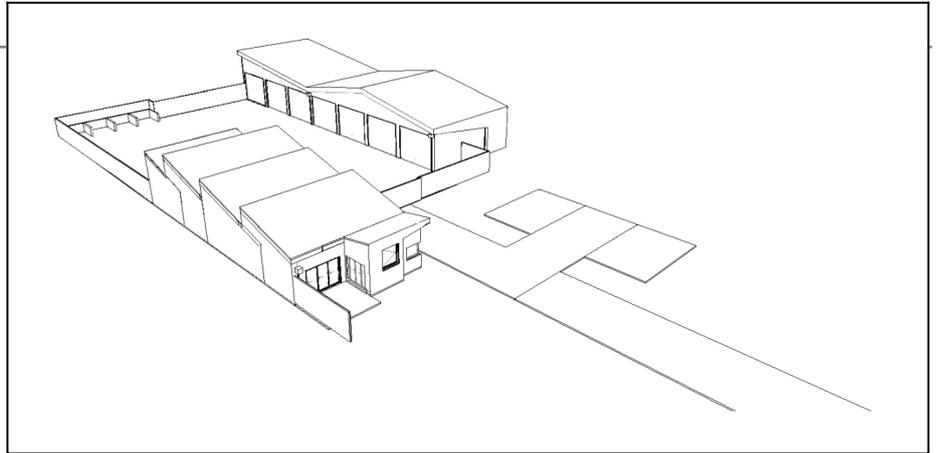
ATELIER TECHNIQUE

Le projet d'atelier technique se poursuit. Pour rappel, cet investissement a pour but de créer des locaux pratiques, fonctionnels et centralisés, pour les services techniques de la commune (travaux, voirie, espaces verts...).

Le permis de construire est désormais en cours d'instruction, et les études géotechniques se

dérouleront courant janvier. En parallèle, le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration. Les travaux devraient débuter en juin 2021.

Enfin, il faut noter que le coût de ce projet est fortement réduit pour la commune, du fait des subventions octroyées. Au total, ce sont presque 70 % du montant global du projet qui se trouvent subventionnés par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou encore le département. Cela représente une économie pour la commune d'environ 635 000 €.



AMÉNAGEMENT DES BOURGS

Le projet d'aménagement de la traversée du bourg de Fréville est désormais en phase d'étude.

La réflexion devrait durer au moins une année, au cours de laquelle nous vous inviterons notamment à une réunion publique d'information et d'échanges.

Par ailleurs, une consultation a été ouverte auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), afin d'engager les réflexions autour de l'aménagement des terrains communaux, situés au niveau du carrefour principal, à l'entrée du bourg de Betteville.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Lors de la réunion du 17 novembre dernier, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une augmentation de la taxe d'aménagement. La part qui reviendra à la commune sera désormais de 2%.

Le montant de cette taxe, redevable pour toute construction, reconstruction ou agrandissement dès lors qu'elle nécessite un permis de construire ou une déclaration préalable, est calculé en fonction de la valeur forfaitaire, et des différents taux en vigueur (communal ou intercommunal, départemental).

Les valeurs forfaitaires par mètre carré de surface sont définies annuellement par arrêté ministériel, en fonction de l'ICC (indice du coût de construction).

A noter qu'une réduction de 50 % existe sur la tranche des 100 premiers mètres carrés de la résidence principale. De même, certaines exonérations sont possibles (abris de jardins...).

Les recettes engendrées par cette taxe sont notamment affectées aux équipements et aux aménagements de la commune, afin de les adapter à la croissance de la population.

Bonne Année 2021 !

Malgré les circonstances liées à l'épidémie de COVID-19, et les restrictions sanitaires qui s'imposent, toute l'équipe municipale vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année !

Nous vous souhaitons également, à vous ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2021 ! Que celle-ci soit synonyme de bonheur, et surtout, de bonne santé.



Focus sur le conseil municipal

Le 16 octobre dernier, le conseil municipal :

- s'est prononcé en faveur du prêt d'un local aménagé au sein du cabinet médical, à titre gratuit, une journée par semaine, pour accueillir un médecin,
- a désigné M. Sylvain Garand et M. Jean-Marie Gamard comme représentants à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des 6 Vallées,
- a précisé le contour des attributions déléguées à M. Sylvain Garand, maire, lors du conseil municipal du 26 mai 2020.

Le 17 novembre dernier, le conseil municipal :

- a validé le projet de reconduction de la convention voirie à compter du 1^{er} janvier 2021, tel que présenté par M. Jean-Marie Gamard,
- a chargé M. le Maire de solliciter l'obtention d'une subvention auprès de la Communauté de Communes Yvetot Normandie pour le financement d'une partie de l'atelier technique municipal, dans le cadre du fonds de concours attribué pour les projets d'investissement.

DÉFENSE INCENDIES

Dans le cadre de la défense contre les incendies, le conseil municipal a récemment décidé, à l'unanimité, de recourir au droit de préemption sur un terrain situé au hameau de Queffreville.

L'opération a pour but d'installer une réserve d'eau qui assurera la défense incendie de ce hameau excentré, soit une trentaine d'habitations. Les travaux auront lieu dans le courant de l'année 2021, dès le retour des demandes de subventions.

En raison du contexte sanitaire, la municipalité a décidé de ne pas créer de rassemblement de population non-essentiel, afin de ne pas favoriser une plus forte transmission du virus. Aussi, en ce début d'année 2021, la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire n'aura pas lieu, et nous ne partagerons ni fines bulles, ni galettes.

BOUCHERIE

Nous vous annonçons dans le précédent numéro qu' « exceptée la façade en brique, toute l'ancienne boucherie sera démolie et reconstruite à neuf ». Pourquoi la façade n'existe-t-elle donc plus ?

Lors de la démolition, il s'est avéré que les fondations de la façade étaient insuffisantes. La réalisation de fondations complémentaires, en sous œuvre, étant impossible dans ce cas, il a été décidé de la démonter, afin de lui recréer une assise solide. Un mur neuf sera ensuite reconstruit, avec un parement en briques à l'identique de l'ancienne façade.

En revanche, la refonte des plans et notes de calcul auront un impact d'environ un mois sur la fin de chantier, qui était prévue en août 2021.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Le conseil municipal a décidé de missionner un architecte pour la réalisation d'un dossier en vue de la construction d'une garderie périscolaire à Fréville.

Cette démarche vise à élaborer un projet qui pourra ainsi être candidat à l'obtention de subventions, lorsque les appels à projets correspondant seront déclarés.

RAMI

Le Relais d'Assistants Maternels Intercommunal animera des ateliers d'éveil et des permanences d'informations sur notre commune à partir de janvier 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Rendez-vous est donné chaque jeudi matin, de 9h45 à 10h45, à la salle commune de la Résidence pour Personnes Âgées de Saint Martin de l'If. Ces rencontres sont destinées aux assistants maternels et aux parents.

Covid-19

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 2020, le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans ou plus, sur la voie publique dans les zones urbanisées, ainsi que dans les lieux ouverts au public.



Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 700 exemplaires